

## SOMMAIRE DE L'EXAMEN DE PROJET D'EDC : Projet de phosphate minier Wa'ad Al Shamal

<b>Description du projet</b>	Projet de mise en valeur et d'exploitation minière intégrée d'un nouveau gisement de phosphate ainsi que de production d'engrais
<b>Parrains</b>	Société minière d'Arabie saoudite (Ma'aden), Mosaic, ainsi que la Saudi Basic Industries Corporation
<b>Pays</b>	Royaume d'Arabie saoudite
<b>Catégorie de projet</b>	A
<b>Exportateurs canadiens</b>	Divers
<b>Description des biens d'équipement et des services</b>	Vente de divers biens et services canadiens
<b>Produit d'EDC</b>	Financement
<b>Date de publication sur le site Web d'EDC (jj/mm/aa)</b>	24/03/14
<b>Date de signature (jj/mm/aa)</b>	30/06/14

### Catégorisation du projet

Le projet comportera les installations suivantes dans le Royaume d'Arabie saoudite : i) une mine de phosphate et des usines chimiques dans la région du Nord du Royaume d'Arabie saoudite; et ii) des usines d'ammoniaque, de monophosphate d'ammonium, de biphosphate d'ammonium et des installations de production d'engrais (azote, phosphate, potasse) dans la région orientale du Royaume d'Arabie saoudite. Les deux composantes du projet se trouvent l'une de l'autre à une distance d'environ 1 600 km et elles seront reliées par le corridor ferroviaire existant. Le projet nécessitera le recours à d'importantes ressources en main-d'œuvre provenant de tierces parties et, de ce fait, produira de substantielles émissions de gaz à effet de serre (GES). Le projet est classé dans la catégorie A. (Pour accéder aux définitions des catégories de projet, veuillez cliquer [ici](#) – consulter la rubrique D3 *Divulgarion d'information de nature environnementale et sociale*)

### Résumé de l'examen d'EDC

Après avoir examiné le projet conformément à sa Directive en matière d'évaluation environnementale et sociale et aux Principes de l'Équateur, EDC a conclu qu'il est conçu de manière à respecter ou dépasser les pratiques exemplaires, lignes directrices ou normes reconnues à l'échelle mondiale. Pour arriver à cette conclusion, EDC a examiné les évaluations des incidences environnementales du projet en fonction des normes environnementales et sociales internationales s'y appliquant, et des mesures d'atténuation appropriées par rapport aux effets environnementaux et sociaux négatifs potentiels. EDC a également évalué les activités de mobilisation des parties intéressées concernées par le projet.



**Voici la liste non exhaustive des principaux enjeux environnementaux et sociaux associés au projet et des mesures d'atténuation examinés par EDC.**

**Main-d'œuvre :** Le déploiement de nombreux travailleurs temporaires dans les deux zones visées par le projet pourrait avoir des incidences à l'étape de la construction.

**Mesures d'atténuation prévues :** Les entrepreneurs participant au projet devront notamment se conformer aux pratiques en matière de logement des travailleurs et de conditions de travail, ainsi qu'aux lignes directrices internationales régissant le logement des travailleurs et le droit du travail applicable. Les parrains du projet vérifieront régulièrement que les entrepreneurs se plient à ces exigences. Enfin, les politiques de ressources humaines du projet prévoient une procédure de grief à l'intention des travailleurs.

**Gaz à effet de serre (GES) –** Une fois opérationnel, le complexe émettra des GES, principalement du dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

**Mesures d'atténuation prévues :** L'intégration des meilleures techniques disponibles dans les composantes de conception du projet; la réalisation d'une analyse des solutions de rechange dans le but d'étudier les options potentielles sur le plan de la conception. Parmi les autres solutions de rechange potentielles pouvant être adoptées dans le cadre du projet dans le but de réduire les émissions directes de GES on compte l'utilisation du CO<sub>2</sub> dans divers procédés de production ou encore la vente du CO<sub>2</sub> capté qui serait utilisé à des fins secondaires de récupération des hydrocarbures.

**Santé, sûreté et sécurité des communautés :** Il existe des risques potentiels pour les collectivités se trouvant le long du corridor ferroviaire, entre les sites du projet, en raison du transport de matières dangereuses.

**Mesures d'atténuation prévues :** L'établissement d'un plan d'intervention en cas d'urgence environnementale, qui dresse la liste de tout le matériel qui est entreposé, manipulé et transporté; évaluation de toutes les matières dangereuses; l'évaluation des conditions pouvant donner lieu à un accident ou une situation d'urgence; la formulation de procédures précisant les consignes à suivre advenant un accident ou une situation d'urgence. Le plan d'intervention en cas d'urgence environnementale sera préparé de concert avec les services d'urgence du Royaume d'Arabie saoudite, le personnel affecté au projet et les parties intéressées.

**Mobilisation des parties intéressées :** Certains aspects du projet préoccupent les collectivités et les industries locales.

**Mesures d'atténuation prévues :** Les responsables du projet ont mis en place un plan de mobilisation des parties intéressées pour prendre contact et collaborer avec les principales parties intéressées, notamment les autorités gouvernementales, les organismes de réglementation et les communautés locales. Les plaintes de la collectivité durant les phases de construction et d'exploitation seront traitées au moyen du processus de gestion des relations et des plaintes qui est établi dans le cadre du projet. Les responsables du projet retiendront les services de directeurs de gestion des relations avec la collectivité, qui se verront confier les tâches suivantes : agir comme agents de liaison avec les groupes gouvernementaux et communautaires; faire connaître et expliquer le processus de règlement des plaintes aux membres de la collectivité; s'assurer que les employés et les entrepreneurs reçoivent une formation suffisante ayant trait au processus de traitement des plaintes de la collectivité; faire régulièrement de ces plaintes à l'équipe chargée de la direction du projet.



**Documentation examinée :**

- Évaluations des incidences environnementales et sociales (août 2013)
- Plans de construction environnementale et de gestion des incidences sociales (mars 2014)
- Examen environnemental et technique indépendant, réalisé à l'intention des prêteurs potentiels (mai 2014)

**Normes environnementales et sociales applicables de la Société financière internationale (IFC) utilisées par EDC (en plus des exigences du pays hôte) :**

- Norme de performance 1 : Évaluation et gestion des risques et des impacts sociaux et environnementaux;
- Norme de performance 2 : Main-d'œuvre et conditions de travail
- Norme de performance 3 : Utilisation rationnelle des ressources et prévention de la pollution
- Norme de performance 4 : Santé, sûreté et sécurité des communautés